Institut de Formation en Soins Infirmiers

HÔPITAL DE CANNES
SIMONE VEIL

Livret d'accueil

2022-2023

SOMMAIRE

Le mot de la Directrice.....3

La Politique générale de l'IFSI.....4

L'accueil à l'IFSI. 5

L'IFSI et le développement durable..... 6-7

Les Missions de l'IFSI.....8

L'Organigramme..... 9

La Formation Infirmière. 10-11

La Formation Aide-soignante.....12-13

La Formation Accompagnant Educatif et Social.....14-15

Les formations préparatoires..... 16

Les formations continues. 17

Les ressources pédagogiques. 18-19

La documentation et recherche en soins infirmiers.....20

La vie à l'IFSI..... 21

Glossaire.....22

Pour nous rencontrer 23

Le Mot de la Directrice

Au fil des pages, nous déroulons pour vous l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, ses actions et ses atouts. Afin de vous permettre de trouver l'information, vous donner envie de venir nous voir et vous accueillir un jour dans nos locaux, au sein de l'une de nos filières.

Qui sommes-nous ?

L'histoire de Cannes et des soins débute au Vème siècle, et se renforce jusqu'à la construction au XVIIème siècle de l'Hôpital Saint-Jacques au Suquet. En 1955, est inauguré, sur le site actuel, l'Hôpital Pierre-Nouveau devenu en 2011 l'Hôpital de Cannes et en 2018, l'Hôpital de Cannes Simone-Veil.

En 1961, Cannes et son hôpital se dotent d'une Ecole d'Infirmières. Alors située dans les locaux de l'Hôpital Saint-Jacques, elle s'installe dans les locaux actuels en 1974 et devient en 1992 l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).

Avec un taux de 95% de réussite aux diplômes d'Etat, l'IFSI a accompagné environ 4700 infirmier(e)s, ainsi que 1100 aides-soignant(e)s. En 2017, la formation Accompagnant Educatif et Social a été créé et nous comptons d'ores et déjà 30 diplômés.

L'IFSI a élargi ses missions de la formation initiale aux formations préparatoires et continues, et a mis en place des programmes de formation successifs jusqu'à l'aboutissement de la reconnaissance universitaire des études infirmières.

Plus d'un demi-siècle qui a vu passer les promotions de 13 à 150 étudiants/élèves.

Plus d'un demi-siècle qui a vu le nombre de personnes formées par an évoluer de 13 à 800 toutes formations confondues.

Plus d'un demi-siècle de transmission de savoirs, d'engagement et de défense des valeurs professionnelles avec une exigence de qualité, de travail « bien fait » et de réussite.

Nous mettons à votre disposition notre dynamisme, notre passion, nos compétences et l'expertise de nos équipes.

Dans l'attente de vous recevoir …
Christelle Rizzolatti
Directrice des soins

Politique générale de l'IFSI

Vous avez choisi ou vous allez opter pour une formation proposée par l'Institut de formation en Soins Infirmiers de l'Hôpital de Cannes Simone-Veil et nous vous en remercions.
Ancrées dans la réalité, les professions paramédicales sont au carrefour du secteur de la santé et de celui des formations professionnelles et universitaires. Ces deux secteurs sont en pleine mutation et les formations se doivent d'évoluer. Ainsi, il est important pour nous de vous présenter en préambule les bases de notre démarche de formation qui s'appuient sur des notions fondamentales, qui intègrent parfaitement les valeurs humaines indispensables à l'exercice de la profession que vous avez choisi. La crise sanitaire que nous traversons représente un enjeu majeur pour les futurs professionnels que vous êtes.

► Notre conception de la formation

Notre conception de la formation s'inspire des courants philosophiques humanistes. Nous envisageons l'apprenant comme une personne capable d'évoluer afin de s'adapter à un milieu donné tout en favorisant son autonomie, et l'émergence de ses potentialités.

- En référence aux orientations nationales et régionales, nous apportons des éléments de réponse concrets aux problématiques sanitaires et sociales.
- En référence à un enseignement de type humaniste, le formateur s'engage dans une démarche d'accompagnement pour aider la personne à atteindre ses propres buts.
- Nous développons une pédagogie dite réflexive qui vise à développer chez le formé la recherche de sens à partir de l'analyse de situations rencontrées en stage. L'étudiant/l'élève, acteur de sa formation doit être capable d'auto-apprentissage.
- Notre formation est centrée sur l'apprenant, qui est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif. Il « comprend, agit et transfère » afin d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la profession visée. Il agit dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire.
- Les modalités de formation et les méthodes pédagogiques s'attachent à professionnaliser le parcours de l'apprenant à travers l'acquisition progressive de savoirs et savoir-faire, d'attitudes et de comportements adaptés.
- Depuis février 2020, nous avons obtenu sous l'égide de la Région Sud le label qualité Performance vers l'emploi. Dans le souci de maintenir le niveau de prestation offert, nous nous sommes inscris dans l'obtention du label Qualiopi, référentiel national qualité.

► Nos valeurs professionnelles

Les valeurs sur lesquelles s'appuie notre projet sont en lien avec notre conception de la formation.

- Le respect de soi : se connaitre, avoir conscience de son potentiel, de ses capacités, de ses limites personnelles.
- Le respect de l'Autre : reconnaitre l'autre, le considérer dans son individualité.
- La considération réciproque : reconnaissance mutuelle qui renforce la dignité et l'estime individuelle.

► Nos valeurs institutionnelles

Les valeurs que nous privilégions sont :

- Les valeurs du service public, et plus particulièrement : l'intérêt général, l'égalité de traitement et la neutralité.
- La laïcité (textes règlementaires disponibles au CDI)
- La citoyenneté
- La lutte contre les discriminations (textes règlementaires disponibles au CDI).

► Notre ambition

- Obtenir le label qualité national Qualiopi et maintenir notre niveau d'exigence en matière de qualité de vie.
- Nous nous sommes engagés dans un processus de certification qui mobilise notre énergie et tout notre savoir-faire.

Nos résultats sur 5 ans :

- 648 diplômes d'Etat d'Infirmier ;
- 286 diplômes d'Etat d'Aide-Soignant ;
- 38 diplômes d'Etat d'Aide Médico-Psychologique ;
- 26 diplômes d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.

L'Accueil à l'IFSI

► Accueil général : de 7h45 à 17h00.

- Une secrétaire est en charge de l'accueil des visiteurs de l'IFSI du centre hospitalier de Cannes Simone-Veil du lundi au vendredi de 7h45 à 17h00.
- En dehors de ces heures d'ouverture le public est invité à laisser un message sur répondeur au 04.93.69.70.06.
- Le public peut aussi nous contacter par mail à l'adresse : accueil.ifsi@ch-cannes.fr

► Accueil des étudiants et élèves

- Les étudiants et élèves en formations diplômantes sont invités à participer à une demi-journée de pré-rentrée scolaire qui leur permet de prendre contact avec la structure et de faire le point sur le dossier administratif à remplir avant l'admission définitive.
- Les participants aux sessions préparatoires et sessions de formations continues sont accueillis en formation le jour de la rentrée par le référent de promotion ou par le référent de la session.

► Accueil des personnes en situation de handicap

Une secrétaire formée à l'accueil de la personne en situation de handicap vous recevra de 7h45 à 17h.

Accessibilité du site

Un ascenseur est à la disposition du public à mobilité réduite. Pour y accéder appeler l'accueil au 04.93.69.70.06.

Le registre public d'accessibilité

Il est disponible à l'accueil après demande à effectuer auprès de :
Mme BRET, adjointe de direction
04.93.69.70.06
Mail : accueil.ifsi@ch-cannes.fr

Aménagement de la formation

Pour pouvoir bénéficier d'aménagement lors de votre formation, vous êtes invités à vous faire connaitre auprès de Mme BOTTERO Corinne, référente Handicap : 04.93.69.78.83. Elle sera votre interlocutrice pour toute demande ou renseignement concernant la gestion de votre situation.

L'IFSI et le développement durable

► Définition

Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette définition est extraite du Rapport Brundtland rédigé en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies, où le terme de « développement durable » sera utilisé pour la première fois.
L'idée d'un développement durable renvoie à un concept qui est :

- Durable dans le temps ;
- Acceptable moralement ;
- Capable de se poursuivre de façon équilibrée et harmonieuse en fonction des ressources disponibles.

► L'IFSI et l'implication sociétale

Notre IFSI s'implique tout au long de l'année dans des actions de prévention et de promotion de la santé :
- Octobre Rose (Octobre 2018)
- La Journée SIDA (Décembre 2019)
- La collecte pour la vallée de la Roya suite à la tempête Alex (Octobre 2020)
- Le Service Sanitaire (Mars 2021) ...

► L'IFSI et l'environnement

L'environnement concerne tout un chacun. C'est pourquoi l'IFSI veille à son impact écologique.
Chaque jour, l'IFSI rappelle les comportements écologiques par diverses affiches placées à des endroits stratégiques :

- Eteindre la lumière des locaux en sortant ;
- Fermer les robinets pour économiser l'eau, signaler les fuites ;
- La prise des transports en commun est encouragée. Il est souvent rappelé que les étudiants bénéficient d'offres privilèges auprès des transports de la région ;
- Des poubelles à mégots sont installées à différents points stratégiques ;
- Le tri est instauré : poubelle jaune, collecte des bouchons en plastique, en liège ou assimilé et des piles;
- Nous avons une référente écologie, Madame Véronique BARBARO.
- La plateforme THEIA favorise le numérique au bénéfice de l'épargne du papier ;
- Une bourse aux livres est organisée chaque année ;

► L'IFSI et l'implication durable dans la gestion de l'établissement

L'IFSI vous accompagne tout au long de votre professionnalisation. Plusieurs référents sont présents pour vous aider au mieux selon vos besoins :

- La référente du Bureau d'Informations Sociales, Madame Corinne BOTTERO, qui peut vous aider dans vos démarches de financement d'études, de couverture sociale, et d'autres situations plus ou moins complexes ;

- La référente Handicap, Madame Corinne BOTTERO, qui est là pour vous orienter selon vos besoins afin de faciliter au maximum votre intégration dans l'institut ;

- La référente Violence faites aux femmes, Mme Sandrine BRET, qui est là pour vous accueillir, vous écouter et vous orienter ;

- Les référents pédagogiques, auxquels vous pouvez soumettre toutes vos questions concernant le contenu de votre formation ;

- Le référent sécurité, Monsieur Daniel BONNET, veille au maintien du respect des règles afin d'assurer la sécurité de tous. Au cours de l'année vous participerez à des exercices d'évacuation, pour être, en permanence, efficients. De plus le référent sécurité est particulièrement actif en cette période de crise sanitaire, afin de limiter la propagation du virus au sein de l'établissement.

Les échanges avec les apprenants sont au cœur de la politique de l'établissement. Des conseils de vie étudiante, pédagogiques sont organisés dans ce sens : ce sont des moments de dialogue. C'est pourquoi des délégués sont élus par leurs pairs chaque année, afin de remonter les informations nécessaires à l'amélioration permanente de l'Institut.

De plus, l'IFSI est en plein développement de ses réseaux sociaux, nouvelle fenêtre d'échanges avec les étudiants.

Liste des partenaires qui peuvent vous accompagner pendant votre formation :
- AGEFIPH
- URAPEDA
- MDPH
- Conseil Régional
- AGEFOSS
- ADAPEI
- APF France Handicap

Missions de l'IFSI

Formations initiales :

- **Diplôme d'Etat Infirmier**

Formation en 3 ans – 150 places dont 60 places réservées à la Formation Continue
Possibilités de stage : métropole, DOM-TOM.

- **Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant**

Formation en 1 an ou formation partielle – 65 élèves par promotion.

- **Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social**

Formation en cours d'emploi ou initiale – 25 élèves par promotion
Formation partielle.

Formations préparatoires :

- Aux épreuves de sélection à la formation infirmière pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue.
- Aux épreuves de sélection à la formation Aide-Soignante.
- Aux épreuves de sélection à la formation d'Accompagnant Educatif et Social.

Formation continue incluant la formation d'adaptation à l'emploi :

- Formation Assistant de Soins en Gérontologie
- Formation aux Gestes et Soins d'Urgence
- Evènements Indésirables Graves de Santé
- …

Documentation et recherche en soins Infirmiers

ORGANIGRAMME ET TROMBINOSCOPE

HÔPITAL DE CANNES

DIRECTION de l'Hôpital de Cannes
Monsieur Y. SERVANT

DIRECTION DE L'IFSI
Madame CH. RIZZOLATTI

ADJOINTE DE DIRECTION
Madame S. BRET SAFFIOTI
Cadre supérieur de santé
Référente pédagogique
Référente qualité ; équipe bionettoyage
Référente violences faites aux femmes

ATTACHÉES AUX STAGES
Mme P. FAURE
Cadre de santé formateur

Mme S. PORTOGHESE
Cadre de santé formateur

SECRÉTARIATS

- **Mme S. IZZO**
  Secrétariat Accueil
  Référente handicap
  04 93 69 70 06
- **Mme C. GOLLING**
  Secrétariat Direction
  Secrétariat formation Infirmière
  04 93 69 70 59
- **Mme C. BOTTERO**
  Secrétariat Gestion Financière
  Secrétariat Formation Continue
  Bureau d'information sociale
  04 93 69 78 83
- **Mme S. DRAGONI-PICHON**
  Secrétariat stages IDE
  Référente Diplôme d'état Infirmier
  04 92 18 36 92
- **Mme N. DEBARRE**
  Secrétariat formation Aide-Soignante
  04 92 18 67 55
- **Mme C. FISCHER**
  Secrétariat formation Accompagnant Éducatif et Social
  Secrétariat formations préparatoires
  04 93 69 70 60

DOCUMENTATION
Mme O. CAYLA
Documentaliste
Référente Communication
04 94 69 70 06

ENTRETIEN DES LOCAUX
Mme A. HAJ-MOHAMED

CADRES FORMATEURS

- **Mme V. BARBARO**
  Référente développement soutenable
- **M. D. BONNET**
  Référent sécurité et référent COVID
- **Mme S. BOTTALE**
- **Mme M. BOYREAU**
- **Mme L. BRIDI**
- **Mme G. CAILLIBOT**
- **Mme F. DEMERGERS**
- **Mme S. FAUROUX-PIQUEMAL**
  Référente informatique, plateforme Théia et référente satisfaction des usagers
- **Mme C. FORGET**
  Référente handicap
- **Mme C. GREUSARD**
- **Mme V. GUILLEMAIN-FELICI**
- ***Mme E. KRAUS***
- **Mme D. MARTINI**
  Référente Communication
- ***M. O. PERROIS***
- **Mme C. PHILIPPE**
- **Mme S. PORTOGHESE**
- **Mme P. RICHARD-FIARDO**
  Référente Communication
- **Mme C. ROGLIANO**
- **Mme L. ROUX**
  Référente handicap
- **M. L. SCOCA**
- **Mme S. TOUATI**
- **Mme I. UBY**
- **Mme A. ZWOLKOWSKA**

L'ÉQUIPE DE L'IFSI DE CANNES

Christelle RIZZOLATTI
Directrice

Sandrine BRET
Adjointe de direction

HÔPITAL DE CANNES SIMONE VEIL

Véronique BARBARO
Cadre Formateur

Daniel BONNET
Cadre Formateur

Sandra BOTTALE
Cadre Formateur

Marianne BOYREAU
Cadre Formateur

Lila BRIDI
Cadre Formateur

Gwenaëlle CAILLIBOT
Cadre Formateur

Frédérique DEMERGERS
Cadre Formateur

Pascale FAURE
Cadre Formateur

Sabine FAUROUX-PIQUEMAL
Cadre Formateur

Catherine FORGET
Cadre Formateur

Christine GREUSARD
Cadre Formateur

Véronique GUILLEMAIN-FELICI
Cadre Formateur

Elizabeth KRAUS
Cadre Formateur

Danièle MARTINI
Cadre Formateur

Olivier PERROIS
Cadre Formateur

Chantal PHILIPPE
Cadre Formateur

Sylvie PORTOGHESE
Cadre Formateur

Peggy RICHARD-FIARDO
Cadre Formateur

Christel ROGLIANO
Cadre Formateur

Laurence ROUX
Cadre Formateur

Lucas SCOCA
Cadre Formateur

Sylvie TOUATI
Cadre Formateur

Isabelle UBY
Cadre Formateur

Annie ZWOLKOWSKA
Cadre Formateur

Ophélie CAYLA
Documentaliste

Corinne BOTTERO
Secrétaire gestion financière
Secrétaire formation continue

Nathalie DEBARRE
Secrétaire formation
Aide-Soignante

Sophie DRAGONI-PICHON
Secrétaire stages IDE

Carole GOLLING
Secrétaire Direction
Secrétaire formation IDE

Sandrine IZZO
Secrétaire accueil

Chrystal FISCHER
Secrétaire formation AES
Secrétaire formations préparatoires

Institut de Formation en Soins Infirmiers

Amel HAJ MOHAMED
A.S.H.

Formation Infirmière

« Au service des personnes en matière de santé, l'infirmière assume la responsabilité de l'ensemble des soins infirmiers que requièrent : la promotion de la santé, la prévention de la maladie, les soins aux malades. »

Référence : Arrêté du 13 décembre 2018, modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier.

► CONDITIONS D'ACCES

Les candidats doivent être âgés de 17 ans minimum au 31 décembre de l'année d'entrée en formation. Ils devront répondre à l'une des conditions suivantes :

1. **Les candidats titulaires du baccalauréat** ou de l'équivalence de ce diplôme : Inscriptions sur Parcoursup (www.parcoursup.fr) de décembre à mars.
2. **Les candidats relevant de la formation professionnelle continue**, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection. Pour être admis à la formation au diplôme d'Etat d'Infirmier, les candidats visés au 2ème doivent satisfaire à l'ensemble des épreuves de sélection.

Les épreuves de sélection sont au nombre de deux :

1. Un **entretien** portant sur l'expérience professionnelle du candidat.
2. Une **épreuve écrite** comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social ainsi qu'une sous-épreuve de calculs simples.

L'entretien de 20 minutes est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, et comprenant les pièces suivantes :

1. La copie d'une pièce d'identité ;
2. Le(s) diplôme(s) obtenu(s) ;
3. Les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestations de formations continues ;
4. Un curriculum vitae ;
5. Une lettre de motivation.

L'épreuve écrite est notée sur 20 points. Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve.

La sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

La sous-épreuve de calculs simples est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40 aux 2 épreuves.

La rentrée scolaire a lieu le premier lundi du mois de septembre.

► CONTENU DE LA FORMATION

La durée totale de la formation est de 3 ans, soit 6 semestres de 20 semaines sur une base de 35 heures hebdomadaires, pour un total de 4200 heures réparties :

- Enseignements théoriques : 2100 heures (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques) ;
- Stages cliniques : 2100 heures ;
- 28 semaines de vacances.

L'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier et du Grade de Licence est soumise à la validation des 6 semestres, 180 ects (60 par année de formation).

En fonction du parcours de l'étudiant et des diplômes obtenus, possibilité de dispense d'enseignement.

► MODALITES PEDAGOGIQUES

- Enseignement en institut dispensé sous forme de cours magistraux
- Travaux de groupes
- Séance d'apprentissage pratique et gestuelle
- Enseignement en stage réalisé en milieu professionnel
- Chaque étudiant bénéficie d'un accompagnement personnalisé et d'un suivi pédagogique individualisé.

► COÛT DE LA FORMATION

Le coût de la formation est pris en charge par la Région Sud pour tous les étudiants, sauf pour ceux relevant d'un employeur.

7200€ par année de formation.

Frais d'inscription à l'université : 170€ par année de formation.

Les frais universitaires ainsi que la Contribution à la Vie Etudiante sont à la charge de l'étudiant et doivent être acquittés annuellement. Leurs montants sont modifiés chaque année par décret.

► AIDES FINANCIÈRES

Les étudiants peuvent solliciter l'obtention d'une bourse régionale d'études (sur critères sociaux) et/ou bénéficier du Fonds Social Régional alloués par la Région Sud.

Pour tous renseignements, contactez le 04.93.69.70.59 ou par mail : direction.ifsi@ch-cannes.fr ou l'accueil au 04.93.69.70.06

Formation Aide-Soignante

« L'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aïgus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. »

Références :

- Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture modifié par les arrêtés des 12 avril 2021 et 10 juin 2021.

- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide –Soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

► CONDITIONS D'ACCÈS

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est accessible à partir de l'âge de 17 ans à la date d'entrée en formation, sans conditions de diplôme, par les voies suivantes :

- La formation initiale dans les conditions fixées par l'arrêté du 10 juin 2021
- La formation professionnelle continue dans les conditions fixées par l'arrêté du 10 juin 2021
- La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé

► LES ÉPREUVES DE SÉLECTION

La sélection des candidats est effectuée par un jury composé d'un binôme d'évaluateurs sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation visée.

1. **Le dossier** comportera les pièces suivantes :

- Une pièce d'identité
- Une lettre de motivation manuscrite
- Un curriculum vitae
- Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document ne doit pas excéder deux pages.
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employer (ou des employeurs)
- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et attendus relatifs à la maitrise du français à l'oral.

2. **L'entretien** :

D'une durée de 15 à 20 minutes, est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat, ainsi que son projet professionnel.

► CONTENU DE FORMATION

La formation s'inscrit dans une pédagogie de l'alternance qui favorise les interactions entre des situations de formation et des situations de soins rencontrées lors de stages cliniques.
Elle totalise 44 semaines : 22 semaines de formation théorique (770 heures) et 22 semaines de formation pratique (770 heures), soit 1540 heures.

L'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés) est organisé autour de 10 modules d'enseignement répartis à l'intérieur de 5 blocs de compétences.

L'enseignement clinique comprend :
- Des ateliers ou séances de travaux pratiques ayant pour but le développement d'une gestuelle professionnelle et l'apprentissage des soins techniques.
- Quatre périodes de stages de 5 et 7 semaines, qui sont effectués dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins. Au moins une période de stage doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

Le diplôme peut s'acquérir :
- Soit par le suivi et la validation de l'intégralité de la formation, en continu ou en discontinu
- Soit par le suivi et la validation d'une ou de plusieurs unités de formation (module et stage) correspondant à une formation complémentaire en fonction des modes d'accès au diplôme.

► MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Enseignement en institut dispensé sous forme de cours magistraux
- Travaux de groupes
- Séance d'apprentissage pratique et gestuelle
- Enseignement en stage réalisé en milieu professionnel
- Chaque étudiant bénéficie d'un accompagnement personnalisé et d'un suivi pédagogique individualisé.

► COÛT DE LA FORMATION

Le cout de la formation est pris en charge par la Région Sud pour tous les élèves, sauf pour ceux relevant d'un employeur.
5000€ pour l'année de formation.

► AIDE FINANCIÈRE

Une prise en charge personnalisée pourra être octroyée selon la situation individuelle.
Les élèves peuvent solliciter l'obtention d'une bourse régionale d'études (sur critères sociaux) et/ou demander une admission au bénéfice des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle.

Pour tous renseignements, contactez le 04.92.18.67.55 ou par mail :

formation.as@ch-cannes.fr
ou l'accueil au 04.93.69.70.06

Formation Accompagnant Éducatif et Social

« L'accompagnant Educatif et Social accompagne les personnes tant dans les actes essentiels du quotidien que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisir. Il veille à l'acquisition, la préservation ou la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle, à leur domicile, au sein d'une structure collective ou dans le cadre scolaire et social.
Selon son contexte l'A.E.S intervient au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants. »

Références :

- Décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant Educatif et social
- Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
- Instruction n°DGCS/SD4A/2017/181 du 17 juillet 2017 relative aux modalités de la formation prépa rant au DEAES.

► CONDITIONS D'ACCÈS

La formation conduisant au diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social est accessible sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- La formation initiale selon les conditions précisées par l'arrêté du 30 août 2021
- La formation professionnelle continue selon les conditions précisées par l'arrêté du 30 août 2021
- L'apprentissage selon les conditions précisées par l'arrêté du 30 août 2021

► LES ÉPREUVES DE SÉLECTION

L'admission est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès de l'établissement de formation.
Une commission d'admission procède à la sélection des dossiers des candidats au regard notamment de la qualité de leur parcours de formation antérieure, de leurs aptitudes et de leurs motivations. Les candidats dont le dossier a été retenu présentent une épreuve orale d'admission.

1. Le dossier comportera les pièces suivantes :

- Une pièce d'identité
- Une lettre de motivation manuscrite
- Un curriculum vitae
- Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document ne doit pas excéder deux pages.

2. L'épreuve orale d'admission :

Elle consiste en un oral de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale. A l'issue de cette épreuve, les candidats sont classés par ordre de mérite.

► CONTENU DE LA FORMATION

La formation théorique et pratique comprend un total de 1407 heures réparties sur 14 mois.
Elle se décompose en cinq domaines de formation (DF) auxquels sont associés cinq blocs de compétence composant le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.

- **546 heures de formation théorique**

- **21 heures consacrées à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2**

- **840 heures de formation pratique, soit 24 semaines** réparties de façon à permettre la professionnalisation des candidats sur l'ensemble des blocs de compétences.

► MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Cours magistraux
- Travaux de groupes
- Séance d'apprentissage pratique et gestuelle
- Enseignement en stage réalisé en milieu professionnel
- Chaque étudiant bénéficie d'un accompagnement personnalisé et d'un suivi pédagogique individualisé.

► COÛT DE LA FORMATION

Il est de 5000€ pour les 14 mois de formation.
Une prise en charge personnalisée pourra être octroyée selon la situation individuelle :

- **12 places peuvent être prises en charge par la Région Sud.**
- Les élèves peuvent solliciter l'obtention d'une bourse régionale d'études (sur cri tères sociaux) allouée par la Région sud.

Pour tous renseignements, contactez le 04.93.69.70.60 ou par mail : ifsi.aes.formation@ @ch-cannes.fr

Pour tous renseignements, contactez le 04.93.69.70.60 ou par mail :

ifsi.aes.formation@ch-cannes.fr ou l'accueil au04.93.69.70.06

Formations préparatoires
à l'accès aux formations diplômantes

Forts d'une expérience de près de 25 ans, nous permettons à de nombreux candidats d'intégrer les différentes formations professionnelles dispensées par l'IFSI.
Ces formations préparatoires sont animées par des cadres formateurs de l'institut, titulaires de diplômes universitaires, et par des intervenants extérieurs professionnels de l'enseignement : de français, de mathématiques et de biologie

► POUR L'ADMISSION EN FORMATION INFIRMIÈRE

Session préparatoire aux épreuves de sélection pour l'entrée en IFSI pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue sans diplôme requis ou diplôme de niveau V maximum et justifiant de 3 ans de cotisation minimum à un régime de protection sociale.
150 heures de formation réparties sur 12 semaines à raison de 10 heures par semaine (de novembre à mars).
Alternance de cours magistraux, de travaux de groupes, d'entretiens de type concours et de contrôles de connaissances réguliers, ainsi qu'un stage d'observation en unités de soins de 14 heures. 50 places disponibles, ouverture de la session préparatoire à partir de 12 inscrits.
1350€ si prise en charge financières par un organisme. 1000€ par participant sans prise en charge financière.
A l'issue de la préparation, l'apprenant devra avoir totalisé les trois ans de cotisations nécessaires pour se présenter au concours.

► POUR L'ADMISSION EN FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

Aucun diplôme n'est requis pour présenter les épreuves d'admission. 180 heures de formation réparties sur 18 semaines avec alternance de cours magistraux, de travaux de groupes, d'entretiens de type et de contrôles de connaissances réguliers, ainsi qu'un stage d'observation de 3 jours.
25 places sont disponibles dont 15 prises en charge par la Région Sud.
1500€ si prise en charge financière par un organisme. 1200€ sans prise en charge. Sur 5 ans le taux de réussite au concours est de 100%.

► POUR L'ADMISSION EN FORMATION D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

Aucun diplôme n'est requis pour présenter les épreuves d'admission.
160 heures de formation réparties sur 7 semaines avec alternance de cours magistraux, de travaux de groupes, d'entretiens de type concours et de contrôles de connaissances réguliers, ainsi qu'un stage d'observation. 25 places disponibles dont 15 prises en charge par la Région Sud.
1415€ si prise en charge financière par un organisme. 1065€ sans prise en charge.
Concours 2020 : 100% de réussite

Formation continue

Incluant la formation d'adaptation à l'emploi

Labelisé DataDock et PVE, l'IFSI propose chaque année aux professionnels de santé un large choix de sessions de formation.
Celles-ci sont destinées à consolider les pratiques et les savoirs mais aussi à découvrir de nouvelles pratiques qu'elles soient d'ordre technique ou relationnel.
Toutes ces formations sont animées par des cadres formateurs de l'Institut, titulaires de diplômes universitaires. D'autres professionnels interviennent tels que : Docteurs en médecine, en pharmacie etc…
Chaque session de formation est proposée deux fois par année civile mais peut faire l'objet d'une demande particulière.
Un livret d'accueil de ces formations est adressé chaque année aux différentes institutions partenaires. Depuis 2015 : 657 personnes formées dont 25 ASG* certifiées, 170 personnes attestées AFGSU* I et/ou II et 37 personnes et professionnels formés ASG.
*Voir glossaire page 16

Ces 5 dernières années nous ont fait confiance pour former les personnels de santé

- L'Agence régionale de santé PACA
- L'Hôpital Simone Veil - Cannes
- L'Hôpital Sainte Marie – Nice
- L'Hôpital Pasteur - Nice
- Le Centre Hospitalier de Grasse
- Le Centre Hospitalier d'Antibes
- Le Centre Hospitalier Intercommunal de Fréjus Saint-Raphaël
- Le Centre Hospitalier La Palmosa – Menton
- Le Laboratoire Bioestérel
- EHPAD Dolcéa – Grasse
- La Mas Saint-Martin – Mougins
- EHPAD La Bastide de Pégomas
- EHPAD Les Aquarelles de Mouans-Sartoux
- EHPAD La Bastide du Moulin – Auribeau
- EHPAD Floribunda – Mandelieu
- EHPAD Dolce Farniente – Le Cannet
- EHPAD Les Orangers – Bar-sur-Loup
- Le CCAS de Grasse
- La Maison de Retraite Les Gabres de Cannes
- EHPAD Les Jasmins de Cabrol – Pégomas
- Orsac Montfleury – Grasse
- Le SSIAD de se porta ben – Cannes
- Actalians – Paris
- La Marine Marchande
- Les Cadrans Solaires - Vence

Ressources pédagogiques

Nous mettons à votre disposition :

► DES LOCAUX :

- **Pour se repérer :**

- Une signalétique à chaque étage ;
- Au rez-de-chaussée :
- Un accueil ouvert de 07H45 à 17H00
- Le bureau de la Directrice ainsi que le pôle administratif
- Un centre de documentation
- Le bureau d'information sociale et du référent handicap ;
- Aux 2ème et 3ème étages, les bureaux du Cadre supérieur de santé Adjointe de direction et des Cadres formateurs.

- **Pour apprendre :**

- 3 amphithéâtres accessibles aux personnes à mobilité réduite, destinés aux cours magistraux, conférences et équipés de matériel de vidéo projection ;

- 8 salles de cours destinées aux travaux de groupes, équipées en matériel de vidéo projection ;

- 5 salles de démonstration dédiées à l'enseignement clinique ;

- 1 salle de simulation équipée

- 1 salle informatique, équipée de 18 ordinateurs, utilisée pour l'enseignement des techniques d'information et de communication ;

- 1 centre de documentation ;

- 5 salles extérieures (en partenariat avec la municipalité de Cannes et l'Institution Stanislas)

► DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES :

- **Vous bénéficierez :**

- D'un enseignement dispensé par les Cadres formateurs permanents de l'IFSI titulaires d'un Master et/ou d'un diplôme universitaires ;
- De cours réalisés par des intervenants extérieurs qualifiés et experts issus de milieu universitaire, médical et du secteur sanitaire et social ;
- D'un parcours de stages diversifié et qualifiant permettant de développer les savoirs, savoirs-être et savoirs – faires nécessaires à l'exercice professionnel en partenariat avec les établissements de santé publics et privés du bassin cannois, grassois et antibois ;
- D'une option de stage hors département ou à l'étranger (programme PRAME)*
- De l'expérience d'acteurs de terrain lors de contributions à des actions de santé publique ;
- D'invitations à participer à des journées d'informations et de formations (conférences, colloques, salons…) ;
- D'une plateforme d'enseignement THEIA ;
- D'une méthode d'apprentissage de l'anglais innovante combinant enseignement direct et travail en ligne ;
- D'un accès à internet via le réseau Wifi de l'hôpital de Cannes.

Documentation et recherche en soins infirmiers

Le centre de documentation accueille gratuitement les étudiants, élèves et stagiaires des formations dispensées à l'IFSI Le personnel permanent de l'Hôpital de Cannes peut également y accéder.

• HORAIRES

Le centre de documentation est ouvert :

- Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 12h30 à 16h45
- Le vendredi de 8h à 12h30.

Les dates de fermetures ponctuelles sont signalées par voie d'affichage, ainsi que par mail et sur nos réseaux sociaux aux apprenants.

• RESSOURCES

Le centre de documentation propose un fonds documentaire spécialisé dans la santé et les sciences humaines composé de :

- Plus de 5000 ouvrages ;
- 13 abonnements à des revues professionnelles ;
- Mémoires en soins infirmiers.

• MISSIONS

Ces ressources participent à l'élaboration des travaux apprenants ainsi qu'à la recherche en soins infirmiers.
La documentaliste assure la consultation et le prêt de documents. Elle oriente et Conseille également les usagers dans leurs recherches documentaires.

• SERVICES

Le centre de documentation met à la disposition des usagers 8 postes informatiques équipés de tous les outils bureautiques nécessaires à la réalisation des travaux demandés par les formateurs, ainsi qu'un accès internet.
Les étudiants infirmiers de l'IFSI ont accès aux bibliothèques universitaires de l'Université de Nice Sophia Antipolis.

Pour tous renseignements, contactez le 04 93 69 70 06, ou par mail sur

bibliotheque.ifsi@ch-cannes.fr

La vie à l'IFSI

► STATIONNEMENT

Le stationnement au sein de l'hôpital de Cannes est interdit.

Vous pouvez vous garer dans les rues à proximité de l'hôpital.

L'IFSI dispose devant ses locaux de 2 places de parking pour les personnes à mobilité réduite.

► ESPACE DÉTENTE

Un espace détente ouvert toute la journée met à votre disposition des distributeurs de boissons et confiseries, et permet la prise de repas sur place.

Cette salle est ouverte sur un patio aménagé.

Elle peut également être un espace de travail et de révisions.

► RESTAURATION

- Le restaurant du personnel de l'hôpital de Cannes vous est accessible à partir de 13H00 du lundi au vendredi.
- Des cafétérias proposant une restauration rapide, situées dans le bâtiment principal de l'hôpital sont accessibles à tous.
- Des fours à micro-ondes, chaises et tables sont à votre disposition dans l'espace détente de l'IFSI.

► WIFI

Des bornes Wifi installées dans l'enceinte de l'Institut permettent d'accéder gratuitement à internet avec un code fourni en début de formation.

► RÉSEAUX SOCIAUX

En plus du site internet, votre IFSI est actif sur les réseaux sociaux Instagram et Facebook.

Nous y proposons du contenu varié : de l'actualité, des évènements organisés par l'IFSI, des sondages, quelques concours toutes les informations utiles.

► LOGEMENT

L'IFSI ne dispose pas d'internat.

Des offres de logements privatifs peuvent être disponibles sur les panneaux d'affichage dans le hall de l'IFSI.

Le Logis des Jeunes de Provence propose divers types de logement en Foyer de Jeunes Travailleurs.

Le service «Lokaviz» du CROUS sert d'intermédiaire entre propriétaires et étudiants pour la location de chambres ou de studios. Les offres sont consultables sur www.lokaviz.fr.

La garantie Visale (anciennement Clé locatif du CROUS) se porte garant pour les locataires de moins de 30 ans.

Ce cautionnement gratuit est pris en charge par les services d'action logement, son but est de se porter garant pour le futur locataire d'un logement et de rassurer propriétaires bailleurs.

Plus d'informations sur https://www.visale.fr

La plateforme Etuloge (https://etuloge.fr) recense des annonces de location et facilite les démarches administratives entre étudiants et propriétaires.

► PAROLES D'ÉTUDIANTS

La section relative à la vie étudiante est un organe consultatif qui se réunit deux fois par an. Il traite de sujets relatifs à la qualité de vie au sein de l'IFSI. Des représentants des étudiants et élèves de toutes les filières sont invités à participer aux échanges.

► BUREAU D'INFORMATION SOCIALE

Le bureau d'information sociale, au rez-de-chaussée de l'IFSI, vous renseigne sur vos droits et sur les possibles aides financières d'urgence.

Pour tous renseignements, contactez le 04.93.69.78.83 ou par mail c.boterro@ch-cannes.fr

Glossaire

AES : Accompagnant Éducatif et Social
AFGSU : Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence
ASG : Assistant(e) de soins en gérontologie
ASSP : Accompagnement Soins et Services à la personne
BAPAAT : Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien
BEPA option services aux personnes : Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles
BEPCSS : Brevet d'Etudes Professionnelles Carrières Sanitaires et Sociales
CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCA : Certificat de Capacité d'Ambulancier
CERFAH : Centre Régional de la Formation en Alternance aux métiers de l'Hospitalisation
CIF : Congé individuel à la Formation
DA : Diplôme d'Ambulancier
DEAF : Diplôme d'Etat d'Assistant Familial
DEAMP : Diplôme d'Etat Médico-Psychologique
DEAP : Diplôme d'Auxiliaire Puériculture
DEAS : Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
DEAVS : Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale
DIF : Droit individuel à la formation
IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers
MCAD : Mention Complémentaire d'Aide à Domicile
PRAME : Programme Régional d'Aide à la Mobilité Etudiante
PVE : Performance Vers l'Emploi
SAPAT : Services Aux Personnes et Aux Territoires
TAV : Titre d'Assistant de vie
TPAVF : Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles
VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Pour nous rencontrer

► Accès

Situé à 15 minutes en transport de la gare SNCF, de la gare routière et du centre-ville de Cannes, l'IFSI se trouve au sein de l'hôpital de Cannes.
Il est accessible par :

- Les lignes de bus 2, 6A, 10, 11A et 17 du réseau Palm Bus aux arrêts « Hôpital » et « Périer »
- Par l'autoroute A8, prendre la sortie n°42 Mougins – Le Cannet. Au rond-point de la sortie de l'autoroute, prendre la bretelle descendante en direction de Cannes, puis suivre les panneaux de signalisation « Hôpital Simone Veil» « Les Broussailles ».

► Adresse

Institut de Formation en Soins Infirmiers
Hôpital de Cannes Simone Veil

15 avenue des Broussailles
CS5008
06414 CANNES CEDEX

Accueil IFSI : Tél 04.93.69.70.06 – Fax 04.93.69.75.04
Adresse Internet : www.ch-cannes.fr

Page Facebook : IFSI Hôpital Cannes Officiel
Page Instagram : IFSI CH Cannes

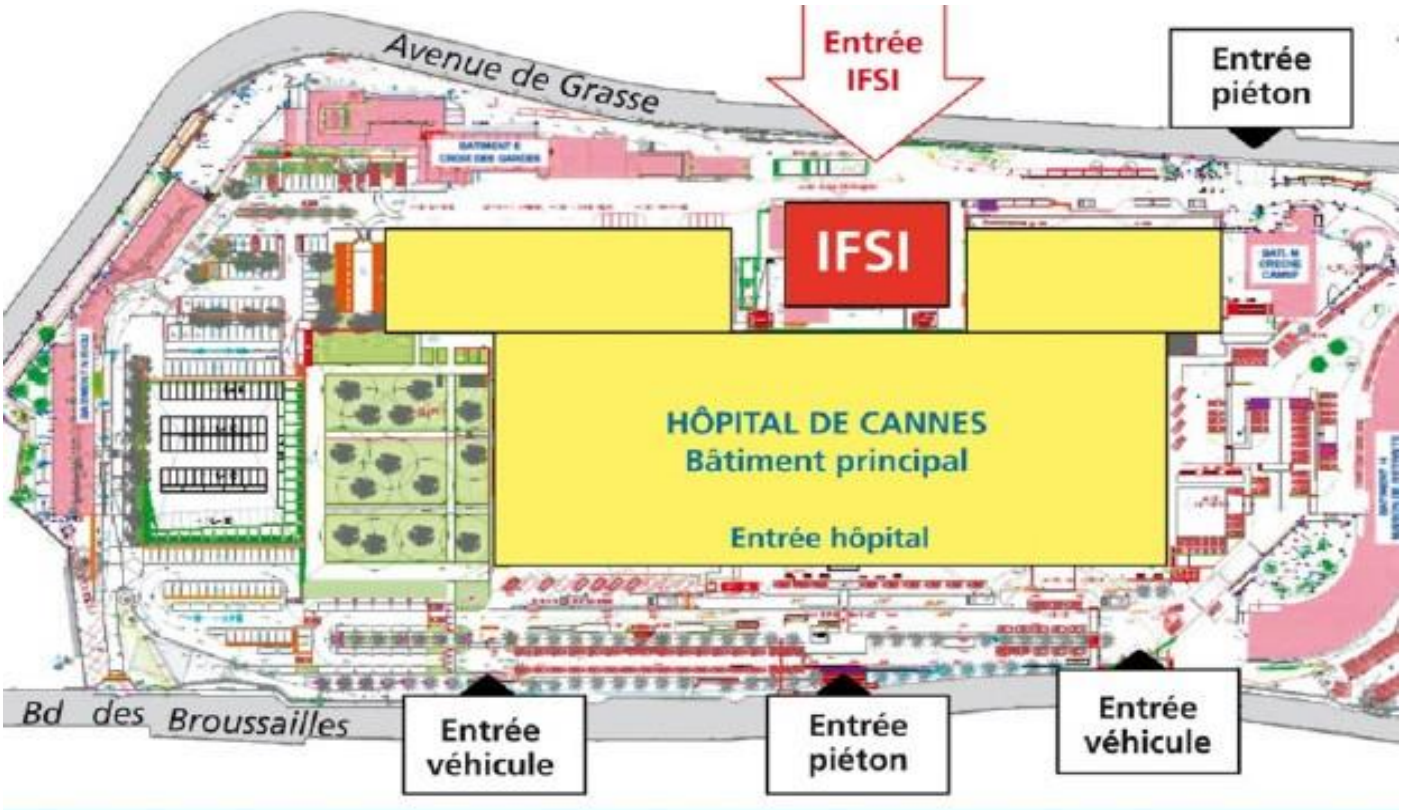

HÔPITAL DE CANNES
SIMONE VEIL